

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Séverine MICHAILLE (pouvoir de Céline Berger), Karine MICHAUD, Valérie PONCET, Maurice BERRARD, Marcel LAMOTTE

Absents excusés : Céline BERGER (pouvoir à Séverine MICHAILLE), Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE).

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Frédéric FLAUJAT

Secrétaire de séance : Marcel LAMOTTE

Délibération n° 2025-49 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. Emmanuel Massé, adjoint aux finance expose que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie pour le mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux de la construction du bâtiment micro-crèche accueil de loisirs il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Le crédit agricole sollicité a fait l'offre suivante :

Condition bancaire Détail

Banque	Crédit Agricole
Montant autorisé	400 000 €
Durée	24 mois
Taux d'intérêt	2,72 % fixe
Objet	Couverture des besoins ponctuels de trésorerie

A noter qu'un déblocage par tranches est possible

Les frais de dossiers s'élèvent à 400 €.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 alinéa 20,
- VU les articles L.1618-1 et L.1618-2 relatifs aux opérations de trésorerie des collectivités locales,
- **CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de disposer d'une ligne de trésorerie afin de faire face à des besoins ponctuels de liquidités dans l'attente du versement des subventions ou des recettes fiscales,
- **CONSIDÉRANT** que le Crédit Agricole propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €, pour une durée de 24 mois, au taux fixe de 2,72 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 400 000 €, pour une durée de 24 mois, au taux de 2,72 %.
- **Donne délégation à Monsieur le Maire** pour signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette ligne de trésorerie.

Membres en exercice : 15
Présents : 9
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après sa transmission

**en Sous-Préfecture de Belley le
et sa publication à cette même date.**

Le Maire
Roland DESCHAMPS

Pour copie conforme

**Le Maire
Roland DESCHAMPS**

